



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le 11 Mai, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 19 Heures 30.

Conseillers présents : DUPRAT, MERCIER, COURRET, ANDRIEUX Michèle, PERRIER-REPLEIN, KEY, MENSEPLIER, BIENNAIS, Mme ANDRIEUX M.C.

Excusée : Mme ANDRIEUX M.C. pouvoir donné à Mme PERRIER-REPLEIN J.

Secrétaire de séance : MICHELE ANDRIEUX

Ordre du jour :

1° Approbation du compte-rendu du 31/03

Mr Gilles MERCIER, en tant que secrétaire, procède à la lecture du compte-rendu de séance.

Le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité et signe le registre.

2° Vente atelier municipal aux " Millasses "

Gabriel Jourdain a retiré sa candidature pour l'achat de l'atelier, il ne reste plus, comme acquéreur que : Mme et Mr Bruno ANDRIEUX.

Ces derniers acceptent les conditions de vente de la commune, c'est à dire :

Montant des bâtiments + terrain : 25 000 €

Frais de notaire et géomètre : A charge des acquéreurs.

Notaire à contacter : Me DESAUTEL à AUBETERRE

Proposition retenue à l'unanimité.

3° Loyer du multiple rural le "VIN DOUX"

Le conseil municipal avait voté une réduction du loyer de décembre à avril (400 €). Un constat devait avoir lieu à la fin de cette période pour décider du nouveau loyer. M. le Maire a rencontré Isabelle et Aurélie qui ont confirmé que leur situation s'était améliorée mais qu'elle restait fragile, du fait de deux facteurs essentiels : temps et conjoncture.

Le conseil doit statuer sur trois proposition :

Remettre le loyer à son montant initial (900€)

Augmenter le loyer

Maintenir le loyer actuel (400€) pour une nouvelle période

Proposition : Les finances du "VIN DOUX" se sont assainies mais restent encore fragiles. Le montant actuel du loyer permet de couvrir l'annuité de l'emprunt. Il serait dommage de risquer de fragiliser ce nouvel équilibre budgétaire du "VIN DOUX".

M. le Maire propose de reconduire ce loyer jusqu'à la fin de l'année civile 2015 soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Si, comme Isabelle et Aurélie le pensent, la situation était alors plus confortable, nous pourrions raisonnablement augmenter le loyer.

Le Conseil décide le maintien du loyer à 400 € pour la période : Avril à Décembre 2015, votée à l'unanimité.

4° Décision modification N° 01 : Opération N° 68 : Achat de défibrillateur. (SIMPLIDIEE)

Budget : 2 000 €

Coût réel de l'opération : 65,08 €

Décision modificative : Op N° 65 : - 65,08 €

Op N° 68 : + 65,08 €

Proposition retenue à l'unanimité.

5° Décision modificative n° 02 : Opération N° 63 : Voirie lotissement. (SIMPLIFIEE)

Budget : 10 000 €

Coût réel de l'opération : 10 828,80 €

Besoin de financement : 828,80 €

Décision modificative : Op 65 : - 828,80 €

Op N° 63: + 828,80 €

Proposition retenue à l'unanimité.

Explication décisions modificatives n°1 et 2 :

Chaque opération d'investissement est un chapitre. A cette opération d'investissement a été voté un montant. Ce montant est propre à l'opération. Si on veut modifier ce montant on doit passer par une décision modificative qui est votée par l'assemblée délibérante (Conseil Municipal).

Comme nous avons besoin d'un supplément dans l'opération 68 et l'opération 63 et que le montant réel de l'opération 65 est de 6 688,80 €, on peut, par décision modificative transférer tout ou partie du solde à d'autres opérations d'investissement. Le solde transférable est au maximum de :

Prévu au budget Op N° 65 = 8500 €

Coût réel de l'Op N° 65 = 6688,80 €

Solde transférable = 8500 - 6688,80 € = 1811,20 €

RAPPEL BUDGETAIRE :

On peut modifier à l'intérieur d'un chapitre, donc entre articles, des montants sans avoir besoin de passer par une décision modificative. En respectant bien entendu l'équilibre du budget.

Pour modifier des montants entre chapitres, il faut une décision du Conseil qui se traduit, entre autre, par une décision modificative.

DIVERS :

1 : Course cycliste le 22 août 2015 ?

Monsieur DELUGIN qui s'occupe du cyclisme en Dordogne nous propose, sur la commune de Petit-Bersac, de venir organiser une course cycliste pour vétérans, sur un parcours d'environ 5 à 6 Km, à couvrir plusieurs fois. Il assure que ce spectacle draine du monde. Au vu de son calendrier il propose plusieurs dates. Si nous sommes d'accord, la date la plus "attractive" est celle du 1er Août. pas d'autre manifestation. Donne-t-on suite ou pas à cette proposition, sachant quand même qu'il faudra quelques bénévoles pour la sécurité.

Décision du Conseil : OUI

2 : Goudronnage de la place de la boulangerie

Devis uniquement demandé et reçu par l'entreprise DUPUY. Le montant est de : 1 152 € nettement inférieur à 15 000 €, nous n'avons pas pour obligation de contacter d'autres entreprises.

Proposition retenue l'unanimité

3 : Affaire DANNEELS Lise (Château du Mas de MONTET)

Nous avons été averti par les riverains que les véhicules roulent à une allure excessive aux abords du Château du Mas de Montet et empiète sur le bas côté et de ce fait crée une saignée sur celle-ci.

La vraie solution ne peut venir que du domaine privé. Mais peut-on envisager une solution de substitution pour satisfaire le "Mas de MONTET", ou du moins ne pas se montrer indifférent. Peut-on se rapprocher de l'unité d'aménagement de Ribérac ?

Actions proposées et adoptées :

- Panneaux et ruban (rouge/blanc) sur la longueur de Mas de MONTET, pour garantir le bas de côté, jusqu'à consolidation par séchage.
- 2 panneaux "ATTENTION ENFANTS", à l'entrée et sortie du Mas de MONTET.

Panneaux à commander en urgence.

4 : Achat Sono

Jean nous présente le devis qu'il a reçu et qui affiche un montant de 2 000 € (ce qui nous paraît très intéressant).

Proposition retenue à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.